



Département des Terres de la Couronne

Québec, 8 juillet 1863.

AVIS est par le présent donné qu'environ 60,000 acres de Terres Publiques, situées dans les townships de Ditchfield et Spalding dans le comté de Beauce, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le huitième jour d'août prochain, à raison de 60 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, M. FARWELL, écr., à Robinson, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.



Département des Terres de la Couronne

Québec, 20 juin 1863.

AVIS est par le présent donné qu'environ 20,000 acres des Terres Publiques situées dans les townships BAGOT et CHICOUTIMI, comté de Chicoutimi, C. E., seront offertes en vente par encan public, au bureau de l'agent local, VINCENT MARTIN, écuyer, au village de Chicoutimi, LUNDI, le 10^e jour d'AOUT prochain, à midi. Termes: le prix d'achat en entier devra être payé sur le champ.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

1^{er} juillet 1863.

L'HYDROPUYTE

ou

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

MOIZEN & LEPAGE, Agents,
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
près de l'Eglise.

M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

CHARLES CAPELLI, STATUAIRE ET PLATRIER,

35 — Rue Notre-Dame — 35

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des moules pour les Statues des Apôtres; il entend à bon marché des statuette faites sur ces moules, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, etc., qu'on désire, pour églises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'Ornements en Plâtre.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général.

Il a ouvert une branche de son magasin, à Québec, le 1^{er} mai, au No. 84, rue St.-Valier, près de la côte d'Abraham.

1^{er} août 1863.



BOIS ET FORÊTS.

Département des Terres de la Couronne

Québec, 24 juillet 1863.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants), aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, et sera sujette aux conditions aussi sous-mentionnées, savoir :

Territoire St. Maurice : au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois-Rivières, le 25 d'Août prochain.

Territoire Saguenay : à la Grande Baie le 28 d'Août prochain.

Territoire Chaudière et Madawaska : au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Rivière du Loup (Fraserville), le 30 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure du St. Laurent : au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

Territoire Ontario : au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, Belleville, le 5 d'Octobre prochain.

Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa : au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 9 d'Octobre prochain.

Territoire de St. François : au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, St.-Hyacinthe, le 1^{er} d'Octobre prochain.

Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest : au Queen's Hotel, Toronto, le 1^{er} d'Octobre prochain.

Conditions de la vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le Département des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Toutes les limites, dont il sera disposé sur la rivière St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carrés d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

Quatrièmement.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la vente.

Cinquièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des bois de la Couronne, dans les localités respectives, le et après le Quinzième jour du mois prochain.

On pourra voir, aussi, au Queen's Hotel, Toronto, le et après la même date, un tracé des limites offertes en vente sur le lac Huron.

WM. McDOUGALL,
Commissaire.

ALPHONSE MILLER, AVOCAT,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1861.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE Maison avec dépendances et beau jardin; située près de l'Eglise de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au Curé de Ste. Anne.